

Canton de Fribourg. Tableau des Ponts en pierres et en bois dans le dit Canton suivi par Districts.

Table with columns: Noms des Lieux des Rivières, En Pierre (Nombre des Archés, Largeur du Pont, Longueur sans les Culées, Total avec les Culées), Observations, Noms des Lieux des Rivières, En Bois (Nombre des Poutres, Largeur du Pont, Longueur du Pont), Observations. The table lists various districts like Fribourg, La Roche, Gruyère, and Bulle, with specific river names and bridge details.

La Chambre Administrative certifie le présent Tableau conforme aux Etats qui lui ont été fournis par les Sous-Préfets des Districts et leurs Agens. Fribourg le 9. juillet 1799.

Handwritten signature: H. von Schönbund

Canton de Fribourg.

Suite du Tableau des Ponts en pierres et en bois dans le dit Canton, suivi par Districts.

Noms des Lieux des Rivières	En Pierres.				Observations En quel état ils sont et à qui la charge de l'entretien.	Noms des Lieux des Rivières	En Bois.			Observations S'ils sont couverts ou non, en quel état ils sont, s'ils ont besoin de réparations et qui à la charge de l'entretien.
	Nombre des Arches	Largeur du Ponce.	Longueur sans les Culées.	Total avec les Culées.			Nombre des Ponce.	Largeur du Ponce.	Longueur du Ponce.	
District de Chatel S. Denis					District de Chatel S. Denis					
Chatel. Sur la Veaise.	1.	11.	19.	57.	En assez bon état, à la charge du Gouvernement, l'entretien par la Commune.	Tringy. Sur la Veaise.	16.	58.	En bon état, à la charge pour moitié par la Commune de Chatel et pour l'autre moitié par les communes de Tringy, Cerdier et la Chaux du District de Neuchâtel.	
Idem. Sur l'Ordière.	1.	8.	15.	20.	Idem. Idem. par Idem.	à Samsales. Sur la Mortaigne.		46.	Couvert en tuiles, en bon état à l'exception des plateaux, à la charge du dit Gouvernement.	
Idem. Sur l'Ordière près la Chapelle.	1.	10.	11.	19.	Idem. Idem. par Idem.	à Attalens. Sur la Broye.	3 1/2.	15.		
Ayoze. Sur un petit ruisseau.	1.	11.	5.	14.	Idem. Idem. par Idem.	à l'Ordière. Sur la Biordays.	1 1/2.	15.	En bon état, différents petits ponts pour couverts, à la charge.	
Idem. Sur le ruisseau du Brittain.	1.	10.	11.	19.	Idem. Idem. par Idem.					
Samsales. Sur la Broye.	1.	16.	24 1/2.	34.	Idem. Idem. par Idem.					
Idem. Sur le ruisseau des Saulx.	1.	15 1/2.		15.	Idem. Idem. par Idem.					
Idem. Sur le ruisseau de la Ruisse.	1.	15.	10 1/2.	21.	Il a besoin de réparation. Idem. par Idem.					
à Chatel. Sur le ruisseau de la Guette.	1.	12.	8 1/2.	16.	En bon état. Idem. par Idem.					
District de Rüe					District de Rüe					
Rüe. Sur la Broye.	2.	35. 22.		95.	En bon état. à la charge de la Commune de Rüe.	Rüs d'Éublens. Sur la Broye.	2.	3.	80.	N'est pas couvert. En bon état, à la charge des Communes d'Échuz et d'Éublens.
à Ravignault. Sur un ruisseau.	1.	14.	14.	73.	En bon état. Idem par les Communes de Rüe et d'Éublens.	Rüs d'Auboranges. Sur la Broye.				Idem. Idem. à la charge de la Commune d'Auboranges.
						Rüs de Preze. Sur la Glanne.	11.	20.		Idem. Idem. à la charge de la Commune de Preze.
District de Romont					District de Romont					
Romont. Sur la Glâne et Stoney.	1.	14.	16.	46.	En assez bon état, à la charge de la Commune de Romont.	Sous la Névaigues. Sur la Névaigues.	3.	30.	N'est pas couvert. L'entretien est à la charge de la Commune de Névaigues.	
Romont. Sur Idem.	1.	15.	40.	70.	Idem. Idem.	Sous Massonnens. Sur Idem.	7.	28.	Idem. Idem. à la charge de la Commune de Massonnens.	
à Sarsagnic. Sur Idem.	1.	15.	20.	33.	Idem. Idem.	Entre Orsonnens et Chavannes. Sur un ruisseau.	3.	33.	Idem. Idem. à la charge de ces Communes.	
à Villorand. Sur la Névaigues.					Idem. Idem.	Entre Chavannes et Crinilles. Sur un ruisseau.			Idem. Idem. à la charge de ces Communes.	
District d'Estavayé					District d'Estavayé					
à Estavayé. Sur le Ruisseau de la Chapelle.	1.	22.	13.		En bon état, à la charge de la Commune d'Estavayé.	Sous Bussy. Sur le Chemin.	3.	20.	N'est pas couvert, en bon état, à la charge de la Commune d'Estavayé.	
à Estavayé et à la Roche. Sur la Glanne.	1.	10.	18.		Idem. Idem.	Sous Idem. Sur le Chemin.	3.	20.	Idem. Idem. Idem.	
à Montet. Sur la Glanne.	2.	19. 4.	39.		Idem. à la charge du ci devant Gouvernement.	Sous Idem. Sur le ruisseau du Bay.	3.	20.	Idem. Idem. Idem.	
à de Chérens. Sur un torrent.	1.	20.	94.		Idem. Le ci devant Gouvernement l'a fait établir, l'entretien par la Commune.	Sous Idem. Sur le même.	3.	20.	Idem. Idem. Idem.	
à Bussy. Sur l'Arignon.	1.	15.	18.		Idem. à la charge de la Commune d'Estavayé.	Sous Idem. Sur le même.	3.	20.	Idem. Idem. Idem.	
à Sary. Sur le Beinoz.	1.	13.	18.		Idem. à la charge de la Commune de Sary.	À l'Ordière. Sur la Glanne.	3.	20.	Idem. Idem. Idem.	
à Estavayé. Sur le ruisseau de la Chapelle.	1.	16.	16.		Idem. à la charge de la Commune d'Estavayé.	À l'Ordière. Sur la Glanne.	3.	20.	Idem. Idem. Idem.	
à l'Ordière. Sur le ruisseau de la Chapelle.	1.	16.	14.		Idem. Idem.	àux Granges de Natin. Sur le Beinoz.	3 1/2.	35.	Idem. Idem. à la charge de la Commune d'Arumores.	
à l'Ordière. Sur le Rüe.	1.	16.	15.		Idem. Idem.					
à l'Ordière et à Montet. Sur le Beinoz.	1.	16.	16.		Idem. Idem.					

La Chambre Administrative certifie le présent Tableau
conforme aux Etats qui lui ont été fournis par les Sous-Prefets
des Districts et leurs Agents. A Fribourg le 9. juillet 1799.
Herrensbrand pr^s
Bailler^s

N^o 2
Fribourg

3^{ème}

Canton de Fribourg

41

Suite du Tableau des Ponts en pierres et en bois dans le dit Canton suivi par Districts.

Noms des Lieux des Rivières.	En Pierres.				Observations. En quel état sont les ponts et à qui la charge de l'entretien.	Noms des Lieux des Rivières.	En Bois.			Observations. S'ils sont couverts ou non, en quel état ils sont, s'ils ont besoin de réparations et qui a la charge de l'entretien.
	Nombre des Arches.	Longueur du Pont.	Longueur sans les Culées.	État avec les Culées.			Nombre des Poutres.	Longueur du Pont.	Longueur du Pont.	
District de Payerne.						District de Payerne.				
Entre Payerne et Corcelles. Sur un fossé.	1.	15.	24.	34.	En bon état, à la charge de la Commune de Payerne.	À Rissudens. Sur la Glanne.	15.	26 1/2.	Pas Couvert, en bon état, à la charge des Communes de Grandcour et Rissudens.	
À Village de Corcelles. Sur l'Arbogne.	1.	17.	39.	61.	Idem. Idem.	À Moissy. Sur la Rave.	20.	57.	Idem. en mauvais état, à la charge de la Commune de Moissy, mais les bois les bois nécessaires sont fournis par l'Etat qui les donne au Bois de Boulogne sous le nom de Idem. en bon état, à la charge de la Commune de Grandcour. L'Etat fournit le bois au besoin. Les deux arches de ce pont sont en pierres.	
À Pont neuf. Sur la Broye.	2.	15.	76.	108.	Idem. Idem.	Entre Grandcour et Corcelles. Sur l'Arbogne.	20.	28.		
À Corcelles. Sans pont. Sur l'Arbogne.	1.	10.	10.		Idem. Idem.					
À Bouley. Sur un Ruissseau.	1.	17.		24.	Idem. Idem.					
À Bouley. Sur un autre Ruissseau.	1.	17.	24.	137.	Idem. Idem.					
En Roverex. Sur un autre Ruissseau.	1.	17.		10.	Idem. Idem.					
À Payerne. Sur la Broye.	4.	16.	154.	220.	Idem. Idem.					
À Moissy. Sur la Glanne.	1.	13.	18.	24.	En bon état. Il a été construit par l'Etat en 1610.					
À Montagny. Sur l'Arbogne.	1.	16.	43.	80.	Idem. à la charge de l'ancien Gouvernement.					
À Aux Arbognes. Sur l'Arbogne.	1.	18.	16.	38.	En mauvais état, à la charge de l'ancien Gouvernement.					
À Corcelles. En Aqueduc.					Sur le Canal de l'Arbogne à la charge du Meunier.					
À Bouley. En Aqueduc.					Sur Idem. à la charge du Meunier.					
District de Morat.						District de Morat.				
À Châtres. Sur la Biberon.	1.	12.	32.	32.	En bon état, à la charge des deux Etats de Bernes et Fribourg.	À Sugier. Sur la Broye.	6.	14.	110.	Les cinq ponts ici sont à la charge de la Commune de Sugier. Le Grand pont sur la Broye est le seul couvert en tuiles. La Commune a déjà eu souvent de le raccourcir de 60 pieds, lesquels se trouvent entre le terrain des deux côtés et à six dans les eaux basses, de sorte que les matériaux serviroient pour renforcer le reste du dit pont qui en a fort besoin, mais cette opération ne peut se faire que dans les eaux basses, à cause de pouvoir traîner porter les ailes ou culées avancées qui sont en pierres. Sur 79. pieds de longueur, on peut faire après de cette dépense elle pourroit aller à 115. Louis. Le pont sur le Canal avec un Célar et deux poteaux réparés la majeure partie à neuf. Le second est sur le Canal est en bon état réparé la majeure partie à neuf. Le pont sur la Chaussée est en bon état. Le 2 ^e pont sur la même a besoin d'être réparé tout à neuf. Le pont au Montellier est en bon état, bien couvert à la charge de la Commune de Morat.
À Mougang. Sur le ruisseau de Montellier.	1.	20.	17.	17.	Idem. Idem.	À Bouley. Sur le Canal.	10.	30.		
À Granges. Sur le ruisseau du Moulin.	1.	17.	13.	13.	En mauvais état. Idem.	Rivière de Bouley. Sur le Canal.	9.	27.		
À Moulin de la Ville. Sur le Ruissseau.	1.	21.	20.	20.	En bon état. Idem.	Sur la grande Chaussée. En pont.	5.	12.		
À Môme lieu. Sans Eau.	1.	18.	12.	12.	Idem. Idem.	Sur la même. En 2 ^e pont.	8.	10.		
À Grangy. Sur un Ruissseau.	1.	14.	21.	21.	Idem. à la charge de la Commune de Meyriens.	À Montellier. Sur la Chaussée.	11.	8.		
À Bouley. Sur le ruisseau de Courgeny.	1.	23.	35.	25.	Idem. Idem.					
À Bouley. Sur le ruisseau du Moulin.	1.	39.	33.	33.	Idem. à la charge du Citoyen Gigot Carville.					
À Bou Montellier. Sur le Ruissseau.		10.	10.		Idem. à la charge de la Commune de Montellier.					

La Chambre Administrative certifie le présent Tableau
conforme aux états qui lui ont été fournis par les Sous-Brefviers
de District et leurs Agents. A Fribourg le 9. juillet 1799.
H. Krenschand
Chaudet &

Cantate de febourg

Progr

11

N

D

Te. L.

Audiu

Tu. C.

Intra

A. Cha

Te. S.

S. Cer

S. Ven

Audiu

Audiu

S. A.

Audiu

Derrière

In Chaut

Te. M.

Audiu

A. la

Amv

Te. Leg

Te. Dom

Te. Sal

Audiu

Audiu

Sus la

Aulas

Au P.

A. Do

Audiu

Audiu

Canton de Fribourg

Suite du Tableau des Ponts en pierres et en bois dans le dit Canton, suivi par Districts.

Noms des Lieux des Rivières	En Pierre.				Observations. En quel état sont les ponts et à qui la charge de l'entretien.	Noms des Lieux des Rivières	En Bois.			Observations. S'ils sont couverts ou non, en quel état ils sont, s'ils ont besoin de réparations et qui a la charge de l'entretien.
	Nombre des Archets	Largeur du Pont.	Longueur sans les Culées.	Total avec les Culées.			Nombre des Palées	Largeur du Pont.	Longueur du Pont.	
District d'Aranches						District d'Aranches				
Le Aranches. Sur le Ruisseau des Moulins	1.	13. 8.	26.	44. 9.	En bon état, à la charge du cidre. Gouverneur.	Le Aranches. Sur la Boire Eau.	2.	11.	15.	Pont couvert, en bon état, à la charge de la Commune d'Aranches.
Audis Lieu. Sur la Broye.	1.	16. 6.	114. 6.	126.	Idem à la charge de la Commune d'Aranches.	Audis Lieu. Sur le Soste du Bary.	1.	18.	18.	Idem. La Nation paye la main d'œuvre, Aranches le bois et les charrois.
Audis Lieu. Sur le Ruisseau des Moulins.	1.	15.	22.	33.	Idem, Idem.	Audis Lieu. Sur le Soste du Baguier.	1.	11.	12.	Idem, en bon état, à la charge de la Commune d'Aranches.
Entre Aranches et Saoug. Sur la route au Hardon.	1.	15. 6.	46. 2.	67. 6.	Idem, à la charge du cidre. Gouverneur.	A Villard le Grand. Sur la Glanne.	2.	13.	40.	Idem, a besoin de réparation, à la charge des Communes de Villard et des Frigues.
A Chandon le Crux. Sur la route de Fribourg.	1.	20. 3.	12.	29.	Idem, Idem. Tous ces ponts sont rivières St. Aubin.	Aux Quatre. Sur le chemin de Saoug à Salvaux.	1.	8.	10.	Idem, en bon état, à la charge de la Commune de Saoug.
A St. Aubin. Sur le ruisseau du Gottau.	1.	5.	24.	24.	Idem, } La ci devant Etat de Fribourg étoit chargé de fournir les matériaux et de payer la main d'œuvre, et les Communes de St. Aubin et des Frigues étoient chargées des charrois et des ouvrages à bras.	A St. Aubin et Essertat. Sur le grand Soste.	1.	11.	20.	Idem, en mauvais état, à la charge de la Commune de St. Aubin.
St. Corbilles. Sur la Glanne.	1.	15.	20.		Idem, }	Audis Lieu. A la Barisse.	1.	4.	13.	Idem, Idem, Idem.
St. Yvanettes. Sur le Dormans.	1.	19.	22.		Idem, }	A Dompierre. Sur la Broye.	1.	20.	60.	Idem, à la charge des Communes de Russy et Dompierre, le bois par la Nation.
Audis Lieu. Sur un Gouffre.	1.	11.	22.		Idem, }	A Constantine. Sur la Broye.	1.	14.	10.	Idem, Idem, à la charge de la Commune de Constantine.
Audis Lieu. Sur le grand Soste.	3.	42.	63.	74.	Idem, }					
St. Kettis. Sur un Gouffre.	1.	17.	11.		Idem, }					
Audis Lieu. Entre deux Seigneuries.	1.	17.	10.							
Dernière Cadrefin. Sur le Ruisseau.	1.	20.	30.	42.						
En l'hoit de Cadrefin. Sur le Ruisseau.	1.	8.	20.	38.						
A Montet. Sur le Ruisseau.	1.	15.	8.							
Audis Lieu. Sur le Ruisseau.	1.	15.	8.							
A la Saugettay. Sur le Ruisseau.	1.	12.	8.							
Arvens le Chemin de la grande. 2. ponts, chacun.	1.	8.	8.							
A le Grand. Sur le Ruisseau.	1.	15.	25.							
A Dompierre. Sur le Pont du Bre Landaz.	1.	30.	18.		En bon état, à la charge de la Commune de Dompierre.					
A Salvaux. Sur la Broye.	1.	18.	161.	217.	Idem, à la charge de la Nation, et l'entretien des Culées et du bois à la charge des Communes de Constantine, Russy et Villard.					
Audis Lieu. Sur la Glanne.	1.	15.	26.	44.	Idem, à la charge de Constantine et Bellens.					
Audis Lieu. Sur la Glanne, à la Paroisse.	1.	15.	10.		Idem, à la charge des Communes que dessus.					
Sur la Broye. En Lons.	1.	15.	11.		Idem, à la charge de la Commune de Constantine.					
Aubas de la Broye. Sur le ruisseau du Moulin.	1.	13.	12.		Idem, Idem, comme dessus.					
Au Vernes. Sur le ruisseau du Moulin.	1.	9.	10.		Idem, Idem.					
A Dondidier. Sur la Broye.	1.	18.	58.	98.	Idem, à la charge de la Nation et les charrois à St. Aubin et Dondidier.					
Audis Lieu. Sur la Gollie.	1.	18.	11. 6.	25. 6.	En mauvais état, à la charge de la Nation, les charrois à Dondidier.					
Audis Lieu. Sur le ruisseau de Brax Gou.	1.	35.	8.		En mauvais état, à la charge de la Nation.					

La Chambre Administrative certifie le présent
Tableau conforme aux états qui lui ont été fournis par
le Sous Préfet d'Aranches et ses Agents. A Fribourg
le 9. juillet 1799.

J. B. Errenschwand p. t.
M. J. J. J.